La pauvreté s'est aggravée ces dernières années en Guinée

écrit par GuineePolitique© | 17 avril 2018

Dans une approche pédagogique, la rédaction de guineepolitique.com juge nécessaire de republier par thématique les différentes parties du document intitulé **: Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020**, élaboré par le gouvernement guinéen. Cette démarche journalistique se fixe pour objectif la facilitation de la lecture, la compréhension et l'appropriation dudit document par les populations guinéennes, pouvant servir d'éléments d'appréciations des actions gouvernementales en confrontant l'information officielle à celle indépendante.

En dépit des énormes potentialités naturelles de la Guinée, la majorité de sa population reste confrontée à des conditions de vie difficiles. En plus de ce qu'aucune cible des OMD n'a été atteinte, la pauvreté s'est aggravée ces dernières années tant dans sa composante monétaire que dans sa composante multidimensionnelle fragilisant le développement humain du pays. Cette section fait le bilan de la mise en oeuvre de l'axe 2 « lutte contre la pauvreté, poursuite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et valorisation des

ressources humaines ». Elle est organisée en trois sous-sections : (i) le profil de la pauvreté ; (ii) les impacts socio-économiques d'Ebola ; et (iii) le bilan des OMD.

Profil de la pauvreté

Selon les résultats de l'ELEP-2012, plus de la moitié (55,2%) des guinéens vit en-dessous du seuil de pauvreté monétaire. Quant à la pauvreté multidimensionnelle, elle touche 60,7% de la population en particulier les femmes et les enfants (*INS & World Bank 2016*). Ce qui signifie qu'environ trois cinquièmes de la population guinéenne (soit 7,5 millions de personnes) souffrent de privations multiples en termes de biens durables et de services sociaux de base (éducation, eau potable, assainissement, électricité, logement, etc.).

Ces chiffres globaux cachent de fortes disparités entre les régions et les milieux de résidence. La pauvreté multidimensionnelle est plus présente en milieu rural (89,3%) qu'en milieu urbain (18,6%). En dehors de la région de Conakry (5,8%), toutes les autres régions enregistrent chacune une proportion élevée de populations confrontées à des multiples privations (cf. Graphique 1, ci-dessus). En particulier, les régions de Labé, Mamou et Faranah sont affectées à plus de 75% par la pauvreté multidimensionnelle.

Même si les résultats des enquêtes nationales indiquent, une baisse de l'incidence de pauvreté multidimensionnelle de 71,5% en 2002 à 60,7% en 2014 (cf. Graphique 2, plus bas), le nombre d'individus vivant dans cette situation a plutôt augmenté sur la période considérée, passant de 6,07 millions en 2002 à 7,5 millions d'individus en 2014.

Quant à la pauvreté multidimensionnelle chez les enfants, l'analyse montre que la quasi-totalité des enfants (97,1%) de 0 à 17 ans sont privés dans au moins une dimension et que

presque un enfant sur deux (47,3%) est privé dans au moins 3 dimensions dont : éducation, eau et assainissement.

En termes d'évolution, il ressort des enquêtes sur les conditions de vie des ménages une tendance à l'aggravation de la pauvreté monétaire dont l'incidence est passée de 49% en 2002 à 53% en 2007 puis à 55,2% en 2012. Ce qui signifie que la proportion des individus vivant avec des revenus inférieurs au seuil de pauvreté (estimé à 1,25 dollars par jour et par personne en 2012) s'est accrue sur la période 2002-2012 en Guinée.

Impacts d'Ébola sur la pauvreté

Même s'il n'existe pas de valeurs actualisées des indices de pauvreté après l'épisode d'Ebola, les résultats de l'enquête téléphonique sur les impacts socio-économiques de la MVE, réalisée en 2015, (cf. Encadré 2, ci-dessous), suggèrent une aggravation de la pauvreté monétaire.

La Guinée a enregistré 3 678 cas dont 2 388 décès, soit un taux de létalité de 65%. La quasi-totalité des régions sanitaires (7/8) et des districts sanitaires (31/38), ont été touchées par la MVE. L'épidémie de la MVE a eu un impact non négligeable sur l'utilisation, l'accès et l'offre des services sociaux de base, dégradant encore plus des indicateurs sociaux déjà alarmants. Les femmes sont plus exposées à la maladie du fait de leur rôle comme dispensatrices de soins. Les enfants sont plus exposés aux risques d'exploitation et de travail dans les zones affectées, à cause de la baisse de la fréquentation scolaire, mais aussi aux risques de traumatismes psychologiques bien souvent ignorés, et de vulnérabilité accentuée par le fait que ces enfants ont souvent perdu un ou deux de leurs parents. Quant au marché de l'emploi, plus de 2 000 emplois ont été détruits. L'épidémie a aussi eu un impact négatif sur l'entraide sociale, et a entrainé la

stigmatisation des ménages contaminés mais aussi des malades guéris.

Pour enrayer la MVE, le Gouvernement a mis en place un plan national de riposte avec les objectifs stratégiques ci-après : (i) interrompre la chaîne de transmission communautaire sur l'ensemble du territoire national, (ii) stopper l'apparition en Guinée de nouveaux cas de contamination internes ou importés, (iii) renforcer le système national de santé (offre de soins, surveillance et prévention des épidémies).

Bilan des OMD

Comme tous les autres documents de référence, le Plan Quinquennal a pris en compte les huit (8) Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Dans le cadre de sa mise en oeuvre, les résultats ci-après ont été enregistrés, OMD par OMD.

OMD1 : « Réduire l'extrême pauvreté et la faim »

En termes de résultats l'objectif de réduire l'extrême pauvreté n'a pas été atteint (cf. Sous-section 1.1.2.1). Le taux d'emploi est élevé (66,5% en 2012), reflétant la prédominance des emplois précaires (indépendants et aides familiaux) sur le marché du travail. En matière de lutte contre la faim, la situation reste aussi préoccupante au vu des taux de malnutrition élevés dans le pays. 17% de la population totale sont en insécurité alimentaire et plus de 0,5% sont en insécurité alimentaire sévère. Les régions les plus touchées, sont : Kindia, N'zérékoré, Boké, Kankan, Labé et Faranah. Plus de la moitié des personnes en insécurité alimentaire sont à Labé et N'zérékoré.

Selon l'enquête démographique de 2012, plus de sept enfants sur dix (77%) sont atteints d'anémie ; et dans l'ensemble du pays, seulement 41% des enfants de moins de cinq ans ont reçu des suppléments de vitamine A. Les différentes formes de

malnutrition ont des conséquences néfastes et parfois irréversibles sur la santé, la survie, le développement des capacités cognitives de l'enfant et de l'adolescent, ainsi que sur les capacités productives, reproductives et intellectuelles à l'âge adulte.

L'enquête SMART, de 2015 a révélé qu'en Guinée, 25,9% des enfants âgés de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique (modérée et sévère) dont 16,7% sous la forme modérée et 9,2% sous la forme sévère. Selon la même enquête, 8% des enfants de moins de 5 ans sont atteints de malnutrition aiguë dont 2% sous la forme sévère et 6,1% sous la forme modérée. La prévalence de la malnutrition aigüe est quatre fois plus élevée que celle que l'on trouve dans une population en bonne santé et bien nourrie et trente-six fois plus élevée pour la forme sévère (0,1%). Les enfants qui souffrent de malnutrition aiguë sévère (SAM) sont 5 à 20 fois plus à risque de décès que les enfants bien nourris ; la malnutrition aiguë sévère est une cause directe de mortalité infantile et augmente la morbidité chez les enfants souffrant de maladies courantes telles que la diarrhée et la pneumonie.

OMD2 « Assurer une éducation primaire pour tous »

L'objectif visé n'a pas été atteint (cf. Tableau 1, ci-dessous). Au-delà de l'éducation primaire c'est tous les ordres d'enseignement qui ont enregistré de faibles performances au cours de la période 2011-2015.

Tableau 1 : Niveau de performance de l'OMD 2 en 2015[16]

Indicateurs	Valeurs			
	Base 2011	Cible 2015	Réalisation 2015	Ecart
Taux d'accès en 1ère année du primaire	83,2%	100,0%	80,3%	-19,7%
Taux d'achèvement du cycle primaire	58,0%	68,0%	58,9%	-9,1%
Taux d'alphabétisation hommes et femmes	-	-	-	-

Source : MPCI, 2016. Rapport d'évaluation de la mise en œuvre du Plan Quinquennal

Le taux d'accès à l'éducation préscolaire en 2015 était de 8,4% dont 8,6% pour les filles. Les écoles maternelles sont à 98%, des écoles privées et essentiellement situées en zones

urbaines. En 2014-2015, le TBPS était de 8,4% contre 12,5% en 2013-2015, dont 4,8% en zone rurale. Le taux net de scolarisation s'est situé à 64% en 2015, avec une disparité prononcée entre le milieu urbain (89%) et le milieu rural (51%). Le TBS de 2014-2015 est de 79%.

Au niveau secondaire, tous les indicateurs ont évolué à la baisse entre 2011 et 2015. Le taux brut de scolarisation est passé de 38,5% en 2013 à 36,1% en 2015 pour le collège et de 29,9% à 28% pour le lycée. Aussi, la transition entre les cycles reste encore faible : 44,9% pour le primaire/collège et 32,8% pour le collège/lycée. Ces résultats sont liés à la faible dotation des élèves en manuels (environ 1,2 manuels/élève), à l'insuffisance de ressources humaines qualifiées (seulement 44% d'enseignants ont la formation professionnelle requise), ainsi qu'à l'insuffisance des capacités d'accueil.

En matière d'alphabétisation et éducation non formelle (AENF), les progrès enregistrés sont très insuffisants sur la période 2010-2015. Seulement 25,31% d'adultes de 15 ans et plus ont été alphabétisés en 2010 selon l'UNESCO. Selon la même source, en 2015, ce taux a grimpé à 30%. Pour les femmes, il se situe à 22,9%.

Dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP), les capacités d'offre se sont accrues au cours de la période 2011-2015. Le nombre d'institutions d'ETFP est passé de 80 en 2011 à 162 institutions en 2014. Il s'en est suivi une augmentation des effectifs. Il est à noter que 46,9% des institutions d'ETFP sont à Conakry et 61,5% d'apprenants sont dans les filières du secteur tertiaire, contre respectivement 32,2% et 6,3%, dans les filières du secteur secondaire et du secteur primaire. L'effectif des apprenants de l'ETFP ne représente que 1,7% de l'effectif du système éducatif guinéen dont 1,1% des jeunes de 15 à 35 ans et 0,7% de la population en âge de travailler (15-64 ans). Il est à mentionner également que la période 2011-2015 a été

caractérisée par le développement de l'enseignement supérieur privé, l'ouverture de programmes de master et la création de trois écoles doctorales. L'indice de parité fille/garçon au supérieur est de 0,4 en 2013.

OMD3 : « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes »

La mise en oeuvre des mesures préconisées dans le PQ a abouti aux performances indiquées dans le tableau 2 ci-dessous pour ce qui est de l'indice de parité fille/garçon.

Au nombre de ces mesures, il peut être cité la mise en oeuvre du projet d'appui à la promotion du genre, dont l'objectif fondamental est de lutter contre les disparités entre les sexes et dont les principaux acquis sont l'élaboration et l'adoption d'une Politique Nationale du Genre assortie de son plan d'action stratégique de mise en oeuvre, et la mise en place des cellules genre dans les départements ministériels.

A cela, il faut ajouter d'autres importantes initiatives prises au cours de la période à savoir : le Projet d'Appui à la Promotion du Genre, le Programme pour la Santé Maternelle et Infantile (PROSMI), le Fonds d'Appui aux activités génératrices de revenus pour les femmes et les jeunes, la Politique Nationale pour la Scolarisation de la Jeune Fille.

S'agissant de l'autonomisation des femmes, seulement un peu plus d'une femme sur cinq (21,5%) en 2012 est salariée dans le secteur non agricole (ELEP, 2012). Cette proportion a faiblement augmenté depuis 1994 (18,6%) du fait de la structure même du marché du travail, de la faible qualification de la main d'oeuvre féminine et de la survivance de certaines pesanteurs socioculturelles.

Tableau 2 : Indicateurs de parité fille/garçon

Indicateurs	Valeurs			
	Base 2011	Cible 2015	Réalisation 2015	Ecart
Indice de parité fille/garçon primaire	0,81	1,00	0,89	-0,11
Indice de parité fille/garçon secondaire	0,74	1,00	0,76	-0,24
Indice de parité fille/garçon supérieur	0,30	1,00	0,40	-0,60

Source : MPCI, 2016. Rapport d'évaluation de la mise en œuvre du Plan Quinquennal

Par ailleurs, il est noté que les femmes continuent d'être sous représentées dans la vie publique et politique ainsi qu'aux postes de décision : en 2012, les femmes ne représentaient que 22% des députés (25 sur 114) au sein de l'Assemblée Nationale nouvellement élue, contre 20,6% au sein du Conseil National de la Transition qui a fait office de Parlement entre 2010 et début 2014. Au niveau du Gouvernement, en 2014, seulement 14,7 % des ministres sont des femmes.

OMD4 : « Réduire la mortalité infanto-juvénile »

Les progrès ici sont notables. De 163 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2005, le taux a chuté à 150 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2015. En matière de mortalité infantile, le taux est passé de 67 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2012 à 63 en 2014 pour se maintenir à 61 en 2015. Par ailleurs, un enfant a 2,5 fois plus de risque de décéder avant l'âge de 5 ans lorsqu'il naît dans un ménage très pauvre.

OMD5 : « Améliorer la santé maternelle »

La cible de 250 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015, visée pour cet objectif, n'a pas été atteinte, en dépit d'un léger progrès qui s'est traduit par une baisse de la mortalité maternelle de 724 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2012, à 695 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015.

En ce qui concerne la cible « rendre l'accès à la médecine procréative universel », les avancées, sont plus modestes. La

prévalence contraceptive déjà faible, a globalement diminué, allant de 6,8 % en 2005 à 4,6 % en 2012. Cette baisse est plus marquée en zone urbaine (de 11,4% à 7,4% dans les centres urbains de l'intérieur et de 13,9% à 7,6% à Conakry). En 2012, la fécondité des adolescentes (indicateur indirect utilisé pour mesurer la natalité dans ce groupe d'âge de 15 à 19 ans), était de 28% pour tout le pays (35,3% en milieu rural et 17,9% en milieu urbain, 39,8% chez les plus pauvres et 13,8% chez les plus riches) contre32% en 2005. La couverture des soins prénatals a augmenté et est passée de 82% à 85,2% (95,2% en zone urbaine et 83,2% en milieu rurale). La proportion des besoins en planification familiale non satisfaits a marqué une augmentation, en passant de 21,2% à 23,7%, ce qui contribue à l'éloigner de la cible (8,2%) en 2015 avec des variations en défaveur du milieu rural, des pauvres et de certaines régions administratives.

OMD6 : « Combattre le VIH/Sida, le paludisme et autres maladies »

Le VIH/SIDA demeure un problème de santé publique avec une prévalence de 1,7% en 2012 en deçà de l'objectif de moins 1,5%. Ce taux est de 2,1% chez les femmes et 1,2% chez les hommes. S'agissant des personnes atteintes, 30 040 ont accédé aux traitements antirétroviraux soit un taux d'accès de 59,1%.

Les zones urbaines, et en particulier Conakry, enregistrent les taux de prévalence les plus élevés (2,7%). La prévalence du virus chez les femmes enceintes est plus élevée que celle de la population générale. En effet, le taux d'accès aux ARV pour les femmes enceintes est passé de 17% en 2011 à 62% en 2014.. Chez les enfants, la couverture en ARV est de 21%.

La prévalence de la tuberculose, de 178 TPM+ pour 100 000 habitants, reste encore élevée avec sa double charge de coïnfection avec le VIH/SIDA. La prévalence et la mortalité due à la tuberculose a régulièrement baissé mais de façon modeste. L'ensemble des cas détectés (100%) ont été soumis au

traitement de court terme sous surveillance directe, et le taux de succès a atteint l'objectif visé en 2015.

Le paludisme demeure une maladie endémique et constitue une cause importante de décès. Il représente 40,8% des consultations, 45,3% des hospitalisations dans les formations sanitaires publiques et 36% des décès hospitaliers. Le taux de prévalence du paludisme est de 44% chez les moins de 5 ans.

Parmi les principales causes de mortalité, il importe de mentionner les infections respiratoires aigües et les maladies diarrhéiques représentant respectivement les deuxième et troisième causes de mortalité chez les moins de 5 ans. A cela s'ajoute la malnutrition qui constitue l'une des principales causes de décès des enfants.

OMD7 : « Assurer un environnement durable »

La cible visée à l'horizon de 2015, était d'intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux, et inverser la tendance actuelle de la déperdition des ressources environnementales, d'améliorer sensiblement, les conditions de vie de la population habitant les taudis et de réduire de moitié, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base.

En matière d'intégration des principes de durabilité dans les politiques, le Gouvernement, a doté le pays d'instruments clés de préservation de l'environnement et de lutte contre sa dégradation. Ces instruments sont : (i) le Plan National d'Investissement en Matière d'Environnement (PNIE) 2013-2017, adopté en 2012; (ii) la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique pour la mise en oeuvre des objectifs d'Aichi pour la Guinée (SNDB); (iii) la Politique forestière, le Code Forestier, le Code de protection de la faune sauvage et de la réglementation de la chasse. Ces efforts de l'État guinéen

appuyés par les PTF ont permis d'améliorer la note CPIA/Banque Mondiale du pays, relative aux politiques et institutions pour la durabilité environnementale qui est passée de 2,5 sur 6 en 2011 à 3,5 sur 6 en 2014.

S'agissant de la déperdition des ressources naturelles, il est à noter un recul du couvert forestier du pays au cours de la période 2011-2015. Estimé à 26,5% de la superficie du pays en 2011, le couvert forestier de la Guinée s'est réduit à 25,9% en 2015 (*Banque mondiale, WDI 2016)*. Si au vu de ces chiffres la situation n'est pas aussi alarmante pour parler de péril environnemental, elle requiert cependant une attention particulière en termes de réponses adéquates à y apporter dans le futur.

Selon le RGPH, 2014, environ 97% des ménages utilisent du bois de chauffe ou du charbon de bois comme source d'énergie pour la cuisson, contre 95% environ en 1996. Ce qui témoigne d'une forte pression sur les ressources forestières.

Au cours de la période 2011-2015, la Guinée a enregistré des résultats assez mitigés dans le domaine de l'eau, en dépit de la réalisation par l'Etat de 2 054 forages entre 2011 et 2013. Le taux d'accès à l'eau potable dans les zones rurales est de 67% sur la base des chiffres collectés en 2015. En milieu urbain le taux d'accès est de 72%. Ce taux exclut les pompes manuelles et les puits traditionnels mais comprend : les connexions domestiques, 60% ; et l'accès par le biais de borne-fontaine, 12%. La fiabilité de l'approvisionnement et la qualité de l'eau demeurent des préoccupations majeures. En effet, le faible accès à l'eau potable et à une hygiène adéquate dans un environnement à forte densité de population a également contribué à la propagation de la MVE et a même été un facteur critique dans les écoles.

Dans le domaine de l'assainissement, le taux global d'accès à l'assainissement amélioré est estimé en 2015, à 34% dans les zones urbaines (contre 12% dans les zones rurales). Pour

l'assainissement partagé, le taux d'accès est de 45% dans les zones urbaines contre 9% respectivement dans les zones rurales. Pour d'autres services d'assainissement non améliorés, les taux d'accès sont respectivement de 21% pour les zones urbaines et de 55% pour les zones rurales. La défécation à l'air libre est particulièrement fréquente dans les zones rurales où le taux est encore de 24%.

Les facteurs explicatifs de la situation de l'accès d'eau et d'assainissement, sont : (i) des taux de panne élevés (supérieurs à 20%) ainsi que les vols de pompes en milieu rural, (ii) l'insuffisance des investissements en matière d'hydraulique et d'assainissement, (ii) la faiblesse du système de gestion de l'information sur l'eau et l'assainissement, (iii) l'inexistence d'un système de suivi de l'eau ; (iv) le non-respect des normes et standard de construction des ouvrages d'assainissement, (v) les faibles capacités de prise en charge de l'hygiène et de l'assainissement dans les centres de santé et dans les écoles. En plus de ces facteurs, il y a des considérations sociologiques qui constituent des contraintes à l'adoption des bonnes pratiques en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement.

Pour les déchets solides, 14,4% des ménages ont un système sain de débarras des ordures dont 4,5% en milieu rural. Environ 80% des ménages au plan national et plus de la moitié (52,6%) des ménages en milieu urbain se débarrassent de leurs ordures ménagères dans la nature, la mer, les cours d'eau, la rue, les caniveaux (RGPH-3).

OMD8 « Mettre en place un partenariat mondial pour le développement »

La période 2011-2015 a été marquée par le rétablissement de la coopération avec les principaux bailleurs de fonds de la Guinée. Deux considérations majeures ont permis cette évolution. Il y a tout d'abord les élections présidentielles

de 2010 ayant mis fin à la transition consécutive au coup d'État de 2008, et permis le retour à l'ordre constitutionnel. Il y a ensuite les réformes macroéconomiques et structurelles engagées par les autorités de la 3ème République ayant conduit à l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE en 2012.

Il est à rappeler que la plupart des programmes de coopération ont été suspendus après la prise du pouvoir par la junte militaire en décembre 2008 et des sanctions prises à l'encontre de la Guinée suite aux évènements du 28 septembre 2009. Pour un pays fortement dépendant de l'aide, cette situation a eu des conséquences néfastes sur la dynamique de la croissance économique en Guinée, sur les grands équilibres financiers de l'État et partant sur les conditions de vie des populations comme reflétés par les indicateurs socio-économiques présentés *supra*.

En plus de l'annulation de sa dette en 2012 au titre de l'Initiative PPTE, la Guinée a bénéficié dans le cadre de la crise d'Ébola, et suite aux conférences de Bruxelles en mars, de Washington en avril et de New York en juillet 2015, d'un important appui de la Communauté internationale, de l'ordre de 705 millions USD dont 161 millions USD sont exécutés et/ou en cours d'exécution. Plus récemment (septembre 2016), pour renforcer la mobilisation effective des ressources, le Gouvernement a décidé de mettre en place un Fonds National de Relance et de Résilience Post-Ébola (FNRPE), comme mécanisme spécifique de financement et de mise en oeuvre des interventions prioritaires requises et qui ne sont pas encore couvertes ni prises en charge. Ce fonds sera abondé à hauteur de 500 Millions USD.

La Guinée entretient des relations de coopération bilatérale avec les pays de l'Afrique, de l'Europe, de l'Asie, de la Péninsule arabique et persique, ainsi que de l'Amérique. La coopération multilatérale concerne les relations avec les institutions de Bretton Woods, de la BAD, de la BID, de la

BADEA, du PNUD, des Agences du Système des Nations Unies, de l'UE et les ONG internationales.

Au titre de la période 2011-2015, la contribution de ces partenaires au développement du pays s'élève à près de 1,5 milliards USD en termes de mobilisation non inclus les IDE. La part des partenaires bilatéraux au financement de développement s'établit comme suit en USD : (i) 2011 : 275 millions ; (ii) 2012 : 300 millions ; (iii) 2013 : 325 millions ; (iv) 2014 : 450 millions ; (v) 2015 : 450 millions.

Traditionnellement, l'ensemble de l'aide au développement de la Guinée est mis en place suivant quatre modalités : l'aide-projet, l'appui à la balance des paiements ou aide programme, l'assistance technique et l'aide alimentaire et humanitaire. A quelques variations près, l'aide est octroyée à hauteur de 49% sous forme de dons et à 51% sous forme de prêts concessionnels. La répartition sectorielle, montre que les secteurs sociaux ont bénéficié de 40% de l'aide extérieure entre 2011 et 2015. Sur la même période, les ressources allouées à l'agriculture ont atteint 25% de l'aide totale. Les secteurs industriels et des infrastructures ont reçu environ 30% de l'aide totale.

En dépit des efforts déployés pour encadrer la gestion de l'aide, le diagnostic révèle des difficultés qui contrecarrent les ambitions du Gouvernement à en assurer une coordination et une gestion efficaces. Au nombre de ces difficultés, il y a : (i) la faiblesse de l'appropriation nationale, (ii) l'insuffisance d'alignement de l'aide, (iii) le déficit des capacités, (iv) la fragmentation des structures, (v) l'insuffisance des données sur l'aide, (vi) la faible prise en compte de la gestion axée sur les résultats, (vii) les difficultés liées aux procédures de gestion de l'aide, (viii) la faible prévisibilité et ponctualité de l'aide, (ix) le volume insuffisant de l'aide, etc.

Sur le plan diplomatique, les relations que la Guinée

entretient avec plusieurs États du monde datent de son indépendance acquise en 1958. Cette présence guinéenne sur la scène mondiale représente un atout majeur pour le développement socio-économique du pays. Aujourd'hui, avec l'avènement de la 3ème République, la diplomatie guinéenne s'est recentrée sur la recherche des meilleures opportunités économiques en vue du développement du pays. De plus en plus, en effet, le concept de diplomatie du développement est mis au goût du jour avec cette volonté fortement exprimée du Gouvernement de valoriser les immenses potentialités économiques, culturelles et sociales du pays.

La diplomatie guinéenne accuse cependant des limites qui freinent considérablement la réalisation de cette ambition qui pourrait grandement contribuer à faire de la Guinée un pays émergent à l'horizon 2040. L'une des causes principales de ces limites tient aux résultats mitigés enregistrés par le pays sur le plan de la gouvernance et qui ont affaibli les capacités de l'État. L'absence de schéma de carrière pérenne pour les diplomates, la faible insertion des Guinéens dans les institutions internationales, l'absence de mécanismes d'incitations adéquats pour favoriser le transfert des ressources de la diaspora, sont en outre, des facteurs qui plombent l'apport de la diplomatie au développement.

Les défis à relever dans ce domaine sont : la mise en place d'une diplomatie politique, économique, environnementale, culturelle et sociale capable de drainer les investissements ; la restructuration des services extérieurs et centraux du Ministère en charge de la diplomatie ; le renforcement des capacités des personnels diplomatiques ; le renforcement de la coopération bi et multilatérale ; l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique de gestion des Guinéens de l'étranger.

Bilan officiel du plan quinquennal 2011-2015

écrit par GuineePolitique© | 17 avril 2018

Dans une approche pédagogique, la rédaction de guineepolitique.com juge nécessaire de republier par thématique les différentes parties du document intitulé **: Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020**, élaboré par le gouvernement guinéen. Cette démarche journalistique se fixe pour objectif la facilitation de la lecture, la compréhension et l'appropriation dudit document par les populations guinéennes, pouvant servir d'éléments d'appréciations des actions gouvernementales en confrontant l'information officielle à celle indépendante.

Aperçu global des performances économiques

A la faveur du renouveau politique instauré par la troisième République, le Gouvernement a entrepris dès 2011 de grandes réformes économiques et financières. Ces réformes ont permis de stabiliser le cadre macroéconomique, d'améliorer le climat

des affaires, de renouer les relations avec les PTF et d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Il en a résulté une reprise économique et partant une amélioration de la situation macroéconomique et financière du pays. Malheureusement, cette dynamique a été contrariée par la baisse des cours des minerais sur le marché international, l'apparition de la maladie à virus Ebola (MVE) et des difficultés socio-politiques, provoquant un ralentissement de l'activité économique et une décélération de la croissance du PIB.

Indicateurs macroéconomiques et financiers

La période 2011-2015 a enregistré une croissance de 2,3% du PIB en moyenne par an. L'activité économique a connu une reprise à partir de 2011, qui s'est poursuivie en 2012 et 2013 avec un taux de croissance annuel moyen de 3,9%. Mais en raison des agitations socio-politiques et la maladie à virus Ebola6 qui ont fortement perturbé le cours normal des activités économiques en Guinée, ce rythme a décéléré faisant chuter la croissance à 1,1% en 2014 puis à 0,1% en 2015. Il en a résulté un recul net du revenu par tête d'environ 0,5% durant la période. Ainsi, l'économie guinéenne n'a pas encore amorcé un sentier de croissance soutenue et durable permettant d'atteindre le niveau de 7% requis dans les pays les moins avancés pour réduire significativement la pauvreté.

La période 2011-2015 a en outre enregistré une meilleure tenue des indicateurs macroéconomiques et financiers par rapport à l'année 2010 au cours de laquelle, l'économie affichait un taux de croissance de 1,9%, un taux d'inflation de 20,8%, un niveau de réserves de change inférieur à un (1) mois d'importations, des ratios respectifs de 67% pour la dette et de 32% pour le service de la dette.7

Les finances publiques ont fait l'objet d'une gestion prudente

se traduisant par une amélioration des principaux soldes budgétaires liée principalement à une plus grande maitrise des dépenses publiques et à un accroissement des recettes budgétaires. Le déficit global hors dons et le déficit global dons compris se sont améliorés pour représenter respectivement 6,5% et 3,3% du PIB en moyenne au cours de la période 2011-2015, contre 14,4% et 14,0% du PIB en 2010.

Au plan monétaire, les réformes entreprises au cours de la période 2011-2015 ont permis de réduire la liquidité, limiter l'inflation et stabiliser le taux de change. La masse monétaire a en effet progressé de 56% entre 2011 et 2015, après une hausse de 74,4% sur la seule année de 2010. Cette progression résulte notamment de l'amélioration de la position extérieure nette du pays (0,3% du PIB) et du raffermissement des crédits à l'économie.

Le taux l'inflation en glissement annuel s'est situé à 7,3% en décembre 2015, contre 20,8% en décembre 2010. Le taux de change s'est stabilisé à environ GNF 8 004 pour 1 dollar US et GNF 8745 pour 1 Euro au 31 décembre 2015. Les primes de change entre les marchés officiel et parallèle se sont fixées à 7,8% pour le dollar américain et 5,9% pour l'Euro à la même date, contre 17,2% et 14,5% respectivement à fin 2010.

Les crédits à l'économie ont atteint GNF 7 583,37 milliards à fin décembre 2015 contre GNF 3 161,9 milliards à fin 2011, soit une hausse de 140%. Cet accompagnement de l'économie a été possible grâce à l'assouplissement de la politique monétaire et à l'amélioration de l'environnement des affaires. Le secteur des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) a été le plus grand bénéficiaire des crédits à l'économie après les produits pétroliers.

Les créances nettes de la Banque Centrale sur l'État se sont fortement accrues au cours des deux dernières années à cause de l'apparition de la maladie à virus Ebola qui a entrainé l'utilisation d'une partie des recettes exceptionnelles de

l’État. Elles sont passées de GNF 1 598,18 milliards en fin 2010 à GNF 7 353,26 milliards en fin 2015.

La circulation fiduciaire a augmenté de 59% au cours de la période 2011-2015, après une explosion de 88,1% entre 2009 et 2010. Ainsi, la monnaie en circulation représente 29% de la masse monétaire à fin 2015 contre 38,5% au 31 décembre 2010 ; ce qui traduit un regain de confiance au système bancaire. Au cours de la période, les dépôts en devises ont augmenté de 50% et les dépôts en francs guinéens ont progressé de 57%.

En dépit du ralentissement de l’activité économique observée à partir de 2013, la situation macroéconomique de la Guinée est restée globalement stable, au cours de la période 2011-2015.

Politiques économiques

Au cours de la période 2009-2010, les principaux indicateurs macroéconomiques de la Guinée se sont dégradés. Pour juguler cette situation, les autorités ont eu recours dès 2011, à différents instruments de politique économique, pour rétablir les grands équilibres financiers de l’État et stabiliser le cadre macroéconomique.

En matière de politique monétaire, la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) a dès 2011, utilisé à fond les instruments de politique monétaire pour réguler la liquidité du système bancaire. C’est ainsi que pour absorber le surcroît de liquidité dans l’économie, le coefficient de réserves obligatoires ainsi que le taux directeur ont été relevés au cours de l’année 2011, respectivement de 9,5% à 22% pour le premier et de 16,75% à 22%, pour le second. En 2013, dans un contexte de recul notable de l’inflation, ces instruments de la politique monétaire ont été revus à la baisse en guise de mesures d’assouplissement des conditions monétaires. Toujours au cours de l’année 2011, le montant des dépôts sur les comptes sur livret a été déplafonné afin d’encourager la mobilisation de l’épargne nationale. En 2015, la Banque

Centrale a mis en place un second guichet d'injonction de liquidité par appel d'offres, permettant aux banques de se refinancer.

En matière de politique de change, la BCRG a également mené plusieurs actions visant à stabiliser le taux de change de la monnaie nationale par rapport aux principales devises. Un marché interbancaire des changes (MIC) a été institué entrainant : (i) une appréciation du franc guinéen ; (ii) une reconstitution des réserves de change qui sont passées de deux (2) semaines à six mois d'importation à fin 2011 ; et (iii) la maîtrise de la liquidité bancaire et de l'inflation. Malheureusement, avec la survenue de la maladie à virus Ebola à fin 2013 et la chute des prix des matières premières, le franc guinéen s'est déprécié.

Face à cette situation, la BCRG a dû intervenir davantage sur le MIC et accompagner le gouvernement dans son programme d'investissement dans les secteurs prioritaires tels que l'énergie et les travaux publics. Ceci a entraîné une réduction des réserves de change de la BCRG et l'élargissement de l'écart entre les taux des marchés officiels et parallèles. C'est pour redresser la situation que sur recommandation du FMI, la BCRG a procédé à la suppression du MIC et son remplacement par un nouveau système d'adjudication bilatérale de devises dès janvier 2016. L'instruction n°056/DGCC/DCH/16 du 04 janvier 2016 a été prise dans ce sens et la première séance a eu lieu le 08/01/16. Cela a réduit la prime de change de 7,94 % à 1,17 % consacrant ainsi l'unification des deux marchés selon les principes du FMI. Toutefois, le GNF s'est à nouveau, fortement déprécié (environ de 12 %) à fin juin 2016.

En matière de politique budgétaire, dès le premier trimestre de 2011, et en collaboration avec la Banque Centrale, plusieurs mesures de redressement économique et financier ont été mises en oeuvre notamment : l'arrêt du financement monétaire systématique du déficit budgétaire pour faire fonctionner le Trésor public strictement sur base caisse et la

création d’un compte unique à la Banque Centrale pour transférer les multitudes comptes du Trésor public qui se trouvaient au niveau des banques primaires.

Réformes structurelles

Plusieurs réformes ont été engagées par les autorités au cours de la période pour améliorer les performances de l’économie, au nombre desquelles : (i) l’adoption d’un nouveau code des investissements qui accorde des avantages fiscaux et douaniers aux investisseurs pendant la phase d’installation et de production, (ii) l’adoption d’un nouveau code des marchés publics et la création de l’Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) afin d’assurer plus de transparence dans l’attribution des marchés publics, (iii) l’adoption du nouveau code du travail qui exempte l’embauche des travailleurs étrangers de l’espace CEDEAO de l’autorisation préalable du service public d’emploi, (iv) la mise en place d’un centre de formalité des entreprises permettant notamment de réduire le délai de création d’entreprise à 72 heures.

Dans le cadre de la gestion des ressources naturelles, il est à souligner la mise en vigueur en 2011, d’un nouveau code minier conforme aux normes internationales en matière de protection de l’environnement. Entre autres dispositions, le Code Minier prévoit de verser les paiements des revenus miniers dans un compte avec la clé de répartition de : 80 % pour le budget national, 15% pour le budget des collectivités locales et 5% dans le nouveau Fonds Stratégique d’Investissement, censé promouvoir l’investissement et le développement du secteur minier. Ce Code met l’accent sur la transparence des contrats et permis miniers et des paiements des sociétés minières reçus par le gouvernement. Par ailleurs, la Guinée a réintégré le 1er mars 2011, le processus de l’Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) qu’elle avait volontairement suspendu en décembre 2009.

S’agissant des autres mesures structurelles, il est à

mentionner : (i) la formalisation dans le cadre d'un décret, des arrangements institutionnels entre la SOGUIPAMI et l'administration publique (la SOGUIPAMI est chargée de la gestion des parts de l'Etat dans le secteur minier) ; (ii) le renforcement et l'assainissement du cadre juridique minier afin que les miniers opèrent sur une base solide, stable, transparente et équitable ; (iii) l'adoption par l'Assemblée Nationale, du projet de Loi portant gouvernance financière des entreprises publiques : et (iv) l'élaboration et l'adoption du code pétrolier.

Tendances sectorielles

Les tendances sectorielles du PIB sont analysées en considérant les composantes à fort potentiel de croissance du secteur primaire, du secteur secondaire et du secteur tertiaire.

Agriculture

La valeur ajoutée du sous-secteur agricole a connu une croissance de 4,7% en moyenne annuelle contre 5,8% projetée par le plan quinquennal. En termes de réalisations dans ce sous-secteur, il est à noter : (i) l'émergence et la promotion des organisations paysannes ; (ii) l'approvisionnement en intrants aux producteurs (engrais, semences, produits phytosanitaires) et équipements à des prix subventionnés ; (iii) la création d'un centre de prestation agricole dans toutes les préfectures du pays pour faciliter l'accès aux équipements ; (iv) la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation de l'impact du soutien. Ces actions de promotion du sous-secteur ont favorisé la construction et la réhabilitation de nombreuses pistes rurales dans les quatre régions naturelles ; et l'aménagement de 1 000 hectares dans la plaine de Koundian.

Malheureusement, la survenue de la MVE a négativement affecté la production et la commercialisation de toutes les

spéculations, tout en compromettant les intentions de mise en valeur des terres. Grace aux actions d'assistance technique entreprises par le Gouvernement dès 2015, la production agricole s'est relativement améliorée, et cela s'est traduit par une amélioration des productions des 5 principales spéculations (riz, mais, fonio, manioc, arachide).

Plusieurs contraintes d'ordre structurel, technique et financier empêchent le développement du sous-secteur. Il s'agit de : (i) l'insuffisance des infrastructures de maîtrise de l'eau pour assurer l'intensification agricole ; (ii) l'absence des établissements de crédits spécialisés dans le financement agricole ; (iii) la prédominance d'une agriculture de type familial et de subsistance et utilisant des techniques traditionnelles ; (iv) l'inefficacité des systèmes de commercialisation liés, notamment à l'enclavement de certaines zones de production et le faible accès au marché des petits producteurs ; (v) les perturbations agro-climatiques dans certaines zones agricoles, notamment de la région maritime, du septentrion, du plateau central et de la Guinée Forestière ; (vi) le faible niveau d'accès aux intrants agricoles ; et (vii) le taux élevé des pertes post-récoltes.

Élevage

Les performances du sous-secteur ont été bridées par le retard enregistré dans l'exécution de certaines actions du projet de gestion durable du bétail ainsi que du niveau insuffisant des investissements. Au lieu du taux de 5,0% prévu, la croissance du sous-secteur a été de 2,9% en moyenne.

Au nombre des actions ayant contribué à ce résultat, il est à noter : (i) le renforcement du cadre institutionnel ; (ii) le développement des infrastructures de commercialisation du bétail et des produits animaux ; (iii) les programmes de vaccinations des bovins (contre la péripneumonie contagieuse, la dermatose nodulaire et les maladies telluriques) et des petits ruminants (contre la peste) en vue d'améliorer la santé

animale ; (iv) la sécurisation du cheptel et l'amélioration de l'alimentation du bétail ; (v) l'amélioration génétique et l'intégration agriculture-élevage ; (vi) la structuration du milieu éleveur et l'appui au secteur privé…

Bien qu'il contribue à la réduction de la pauvreté surtout en milieu rural, le développement du secteur de l'élevage est confronté à de nombreuses contraintes dont : (i) le faible niveau de financement des programmes de développement du sous-secteur ; (ii) la faible capacité technique et managériale des organisations professionnelles d'éleveurs ; (iii) les difficultés d'alimentation et d'abreuvement du bétail, notamment en saison sèche ; (iv) l'insuffisance des infrastructures et des équipements de commercialisation du bétail et des produits animaux ; (v) l'insuffisance de la coopération sous-régionale permettant de produire localement, pour un marché plus vaste, les aliments pour les bétails et les produits vétérinaires à des coûts compétitifs ; (vi) le faible niveau d'organisation des circuits de commercialisation du bétail ; (vii) le faible niveau de développement des filières courtes.

Pêche

Le sous-secteur a été confronté aux mesures prises par l'UE interdisant aux navires européens de pêcher dans les eaux territoriales guinéennes ainsi qu'à l'embargo sur les importations de produits halieutiques en provenance de la Guinée. Cela a significativement ralenti les activités dans ce sous-secteur dont le taux de croissance s'est établi à 3,1% contre un objectif initial de 5,1%.

En matière de pêche, de nombreux efforts ont été réalisés pour le renforcement du cadre institutionnel et règlementaire (révision des codes de la pêche maritime et continentale; l'élaboration d'outils de politique tels que la Lettre de Politique de Développement de la pêche, le Plan d'investissement pour le développement des pêches et de

l’aquaculture, l’élaboration du Plan d’aménagement et de gestion des pêcheries, la mise en place d’un comité consultatif de gestion et de délivrance des licences de pêche industrielle…). Dans le souci d’assurer une meilleure conservation et protection des ressources, une période de repos biologique de 2 mois a été instituée depuis 2014. De plus, ces mêmes efforts se sont aussi traduits par (i) la construction et la réhabilitation d’infrastructures de conservation ; (ii) la mise en place d’un dispositif d’énergie hybride qui permet un fonctionnement continue de son système de surveillance satellitaire, un suivi, un contrôle et une surveillance des activités des navires 24 heures sur 24 ; (iii) la création de l’Office National de Contrôle Sanitaire des produits de la pêche et de l’aquaculture (ONSPA) ; (iv) les travaux d’aménagement de sites et d’assistance technique aux pisciculteurs…

En dépit de ces performances, le sous-secteur enregistre des sérieuses difficultés qui retardent son décollage. Il s’agit principalement : (i) de l’absence d’équipements de navigation et d’infrastructures modernes, notamment l’absence de port de pêche industrielle, de chaîne de froid, d’infrastructures de débarquement, de traitement, et de conservation; (ii) du niveau très limité des compétences humaines, leur mauvaise répartition géographique, et le vieillissement de l’expertise nationale ; (iii) de la faible structuration de la pêche artisanale ; (iv) de la faiblesse des moyens navigants de surveillance ; (v) du laxisme dans la lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée ; (vi) du non aménagement des débarcadères de pêche artisanale ; (vii) de la non vulgarisation des textes réglementaires…

Mines

L’arrêt de la production d’alumine par la société ACG (*Alumine Company of Guinea*) a provoqué une diminution de 0,8% des revenus du sous-secteur minier pour un objectif d’augmentation initial de 5,9%. Pour autant, des efforts ont été engagés par

le gouvernement guinéen pour la relance du secteur minier. Ces efforts ont été orientés vers l'amélioration de la gouvernance minière et la signature de nombreuses conventions. Il s'agit entre autres de : (i) la modernisation du cadastre minier; (ii) l'appui à l'initiative de transparence des industries extractives en vue maintenir la Guinée un pays conforme ; (iii) la finalisation de l'étude portant sur la parcellisation des zones d'exploitation artisanales, ainsi qu'une étude portant sur le diagnostic de l'exploitation artisanale de l'or et du diamant sur financement du Projet d'Appui à la Gouvernance du Secteur Minier (PAGSEM).

Toutefois de nombreux obstacles empêchent le développement du secteur et la valorisation du potentiel minier, notamment, (i) : la faible qualité de la gouvernance ; (ii) l'absence d'infrastructure de base indispensables pour la réalisation des projets de développement minier ; (iii) le manque de suivis et de contrôles des projets et sociétés ; (iv) la faiblesse des capacités technique et opérationnelle des ressources humaines, et structures décentralisées et déconcentrées; (v) l'asymétrie d'informations par rapport aux partenaires au cours des processus de négociation ; (vi) l'inventaire partiel du potentiel minier du pays ; (v) le manque d' un laboratoire moderne de référence internationale.

Commerce

La fermeture des frontières ainsi que des marchés hebdomadaires ont fortement perturbé les activités commerciales dont la progression n'a été que de 1,5% pour un objectif initial de 6,1%. Pour autant, des efforts de développement ont été réalisés à travers : (i) la gestion et le contrôle des déclarations descriptives des importations et des exportations (DDI/DDE) ; et (ii) l'apport en devises versé directement à la BCRG. De même, les travaux sont en cours pour la construction de marchés à travers le pays.

Par ailleurs, le développement du secteur reste confronté à de

nombreuses contraintes parmi lesquelles : (i) l'absence d'une bonne stratégie de promotion des exportations des produits locaux ; (ii) la mauvaise définition des circuits de commercialisation des produits ; (iii) le poids important du secteur informel (plus de 75% des activités commerciales) ; (iv) le long délai de livraison des marchandises et les frais élevés des transactions commerciales ; (v) le non-respect de la réglementation et des exigences de qualité ; (vi) le dysfonctionnement fréquent du marché parallèle des changes; (vii) la faiblesse des moyens financiers, humains et techniques…

Tourisme et hôtellerie

En la matière, des mesures importantes ont été prises, suite à un diagnostic du sous-secteur. Ces efforts ont amélioré la crédibilité du pays et ont permis d'amorcer un bond remarquable au niveau des infrastructures hôtelières à travers: (i) la réalisation de 55 établissements hôteliers ; et (ii) la reconstruction de la Cité du Niger à Faranah avec une capacité de 36 chambres. Cela a permis d'enregistrer plus d'arrivées touristiques sur la période (déjà plus de 100 000 en 2011, contre moins de 50 000 arrivées en 2010).

Toutefois, le sous-secteur du tourisme reste confronté à des difficultés dont : (i) la faiblesse des ressources financières allouées et la faible promotion des activités/produits touristiques ; (ii) le faible aménagement des infrastructures touristiques ; (iii) la faible capacité de ressources humaines ; et (iv) la faible fréquence et le coût élevé de la desserte aérienne.